



prete
NYUNGANIRA



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

NOM DU PAYS : BURUNDI

NOM DU PROJET : PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE (PRETE)

N° de Don : IDA- E-2650-BI

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : Appui à la mise en œuvre du programme des réformes du climat des affaires B-Ready et au Dialogue Public-Privé.

N° DE REFERENCE (selon le Plan de Passation des marchés) : **BI-ADB-492889-CS-QCBS.**

La République du Burundi a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Appui à la mise en œuvre du programme des réformes du climat des affaires B-Ready et au Dialogue Public-Privé ».

Les services de consultants (« les services ») comprennent un appui technique au Cadre de Dialogue Public Privé et aux institutions rattachées (Secrétariat Permanent, ADB, Ministère du Commerce) et pour la mise en œuvre efficace du programme de réformes du climat des affaires au Burundi à travers (i) l'appui à la mise en place du Cadre de Dialogue Public-privé et de Son Secrétariat Permanent, (ii) l'appui à la mise en place du cadre institutionnel des réformes B-Ready, et (iii) le renforcement des capacités du Secrétariat Permanent du DPP, de l'ADB, de la CFCIB et des GTT en matière de conception, mise en œuvre et suivi des réformes. La firme sera aussi responsable du suivi et évaluation des activités et résultats. La durée de la mission du Consultant est de dix-huit (18) mois et la date de début prévue de la mission est Décembre 2025.

Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de gestion du PRETE invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) Avoir une expérience d'au moins 10 ans comme cabinet travaillant sur des thématiques des réformes du climat des affaires (ii) Justifier d'une expérience des enjeux spécifiques liés au climat des affaires ou de dialogue public-privé dans les pays en développement, une expérience dans les réformes du climat des affaires B-Ready constituant un atout, (iii) Justifier la réalisation d'au moins deux missions similaires dans la conduite des réformes du climat des affaires ou de dialogue public-privé, au cours de dix (10) dernières années attestées par des copies des contrats, attestations de bonne exécution/ fin et / ou rapports de validation définitifs, attestées par des copies des contrats, attestations de bonne exécution/fin et/ou rapports de validation définitifs ; (iv) Avoir une expérience dans des contextes similaires en Afrique subsaharienne ou un pays en fragilité constituerait un atout.

3

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 (heure locale).

Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit (**en Français**) à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard le **21 Juillet 2025 à 16 h (heures de Bujumbura)**.

À l'attention de : Mme Béatrice NZEYIMANA, Coordinatrice du PRETE
Immeuble La Tulipe, Bureau du projet PRETE
1, Rue Inkondo, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura, Burundi
Tél : +257 22 21 16 68
Courriel : bnzeyimana@prete.bi avec copie obligatoire à gniyongabo@prete.bi et jcbigirindavyi@prete.bi.
Site Web: www.prete.bi

Pour publication

Madame Béatrice NZEYIMANA
Coordinatrice du PRETE

